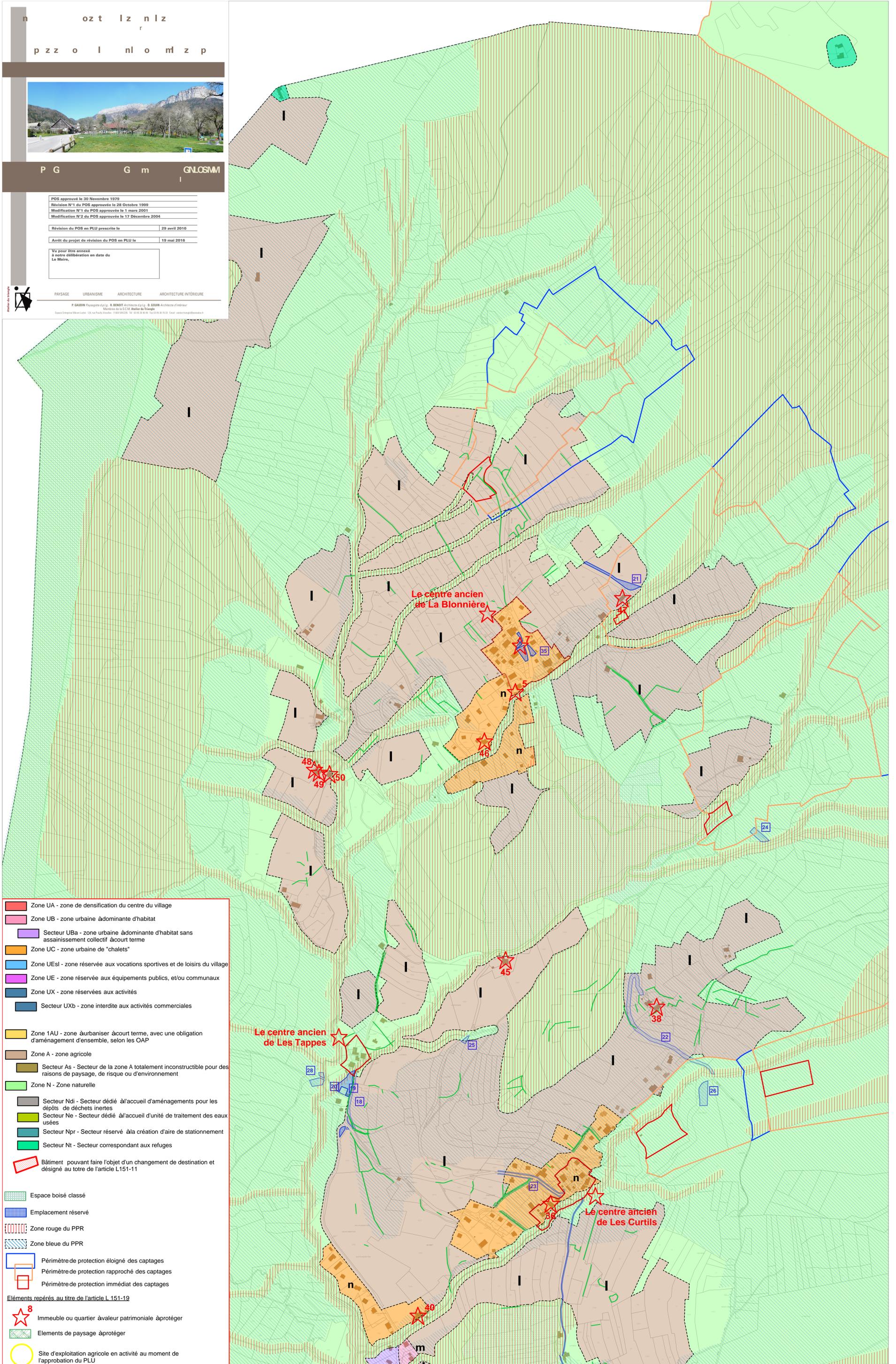




POS approuvé le 20 Novembre 1979
Révision N°1 du POS approuvé le 28 Octobre 1999
Modification N°1 du POS approuvé le 1 mars 2001
Modification N°2 du POS approuvé le 17 Décembre 2004

Révision du POS en PLU prescrite le 29 avril 2010
Arrêt du projet de révision du POS en PLU le 19 mai 2016

Vu pour être annexé
à notre délibération en date du
Le Maire,



- Zone UA - zone de densification du centre du village
- Zone UB - zone urbaine à dominante d'habitat
- Secteur UBa - zone urbaine à dominante d'habitat sans assainissement collectif à court terme
- Zone UC - zone urbaine de "chalets"
- Zone UEs1 - zone réservée aux vocations sportives et de loisirs du village
- Zone UE - zone réservée aux équipements publics, et/ou communaux
- Zone UX - zone réservées aux activités
- Secteur UXb - zone interdite aux activités commerciales
- Zone 1AU - zone à urbaniser à court terme, avec une obligation d'aménagement d'ensemble, selon les OAP
- Zone A - zone agricole
- Secteur As - Secteur de la zone A totalement inconstructible pour des raisons de paysage, de risque ou d'environnement
- Zone N - Zone naturelle
- Secteur Ndi - Secteur dédié à l'accueil d'aménagements pour les dépôts de déchets inertes
- Secteur Ne - Secteur dédié à l'accueil d'unité de traitement des eaux usées
- Secteur Npr - Secteur réservé à la création d'aire de stationnement
- Secteur Nt - Secteur correspondant aux refuges
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination et désigné au titre de l'article L151-11
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Zone rouge du PPR
- Zone bleue du PPR
- Périmètre de protection éloigné des captages
- Périmètre de protection rapproché des captages
- Périmètre de protection immédiat des captages
- Éléments repérés au titre de l'article L 151-19**
- Immeuble ou quartier à valeur patrimoniale à protéger
- Éléments de paysage à protéger
- Site d'exploitation agricole en activité au moment de l'approbation du PLU